

La conquête du Far Ouest

En Bretagne, un projet de mine d'or est dans les tuyaux, avec la bienveillance des autorités.

LE COURS DE L'OR, qui a bondi de plus de 40 % en un an, affole la Bretagne. Voilà qu'un « serial mineur » anglo-canadien, célèbre dans le milieu des géologues depuis qu'il a trouvé et revendu un gisement en Equateur pour 1,2 milliard de dollars en 2008, fait le forcing pour qu'aboutissent trois demandes de permis exclusif de recherches de mines (Perm), déposées en 2023 pour des territoires proches de Redon, de Lorient et dans les Pays de la Loire, entre Nantes et Angers. Un total de 860 km² sur quatre départements, pour une durée de trois à cinq ans.

Keith Barron ne joue pas petit bras. Avec sa société canadienne immatriculée aux Bermudes, la bien nommée Aurania Resources, son profil d'aventurier pas très net et sa bande-annonce survendeuse (il a promis en outre de flairer une trentaine de sous-sols riches en métaux critiques : zirconium, tungstène, antimoine...), il avait toutes les raisons d'être recalé d'emblée. Mais non. En plein délire de découverte de terres rares, le renifleur, qui a rebaptisé ses projets à la sauce celtique (Taranis, Epona et Bélénos) et les a confiés à une filiale opportunément bretonnisée (Breizh Ressources), a trouvé des interlocuteurs publics plutôt favorables.

A la surprise générale, vu les conséquences écologiques et sanitaires prévisibles de tels chantiers, l'Autorité environnementale a rendu un premier avis relativement bienveillant en février dernier. Depuis, les préfets du Morbihan, de la Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine ont donné leur feu vert à une consultation des populations dès cet été. La deuxième... La première, « dématérialisée » et menée entre dissolution et Jeux olympiques, n'avait pas été un modèle de politique participative ni un franc succès – à ce jour, les résultats n'ont même pas été publiés.

Une étude mine de rien

C'est le gouvernement qui donnera, ou pas, son accord pour le lancement de l'exploration, mais cette obstination perforatrice et l'opacité de la procédure inquiètent déjà dans les 42 communes concernées par les recherches. Sur le terrain, Breizh Ressources plaide sa cause depuis des mois auprès des élus locaux, des parlementaires et des associations de défense de l'environnement, avec une technique rustique. Pour faire oublier qu'une mine consomme autant d'eau qu'une ville de 80 000 habi-

tants, on fait miroiter une affaire ruisselante pour tout le monde : les collectivités empocheront entre 1 % et 3 % des revenus de leur sous-sol.

Pas convaincus par les rencontres d'information « ouvertes et transparentes » (la dernière a eu lieu le 28 mars), les irréductibles Gaulois résistent. Les collectifs invitent les propriétaires fonciers à refuser l'accès à leurs terres aux renifleurs, théoriquement encadré par les autorisations de recherche. Il suffit de remplir un formulaire. « Si on est 50 % à le faire, le pro-

jet peut être bloqué », espère un responsable, sans trop y croire. Les envahisseurs ont beau jeu d'expliquer que leurs techniques sont, de toute façon, peu invasives. Le permis ne permet pas de creuser, en effet. Simplement de poser des électrodes et de faire tourner un hélicoptère qui mesure les champs électromagnétiques. Les gens de Breizh Ressources jurent que « moins de 5 % » de ces investigations débouchent sur une exploitation.

Pas de quoi se miner le moral!

L. C. et O. P.